

n°2024-7-6-4- Annexe 4-Tarifs annuels plaisanciers 2025

TARIFS ANNUELS 2025 PLAISANCIERS						
PORT & PORT FETAN						
CATEGORIES	LONGUEURS	LARGEUR	RANGÉES	REDEVANCE HT	Cale de mise à l'eau TTC	
I	3,00<L<6,49	2,45 max	1,2,3	[(21,66 x L)+173]	création du badge	10,00
II	6,50<L<7,99	2,85 max	4 et 5	[(21,66 x L)+216]	1 opération	6,00
III	8,00<L<10,99	3,25 max	6 et 7	[(21,66 x L)+259]	1 aller-retour	10,00
					5 aller-retour	40,00
					10 aller-retour	70,00
					25 aller-retour	150,00

> 1 A/R à la création du badge

> dont de 8 énergies aux plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou visiteur >= à 1 semaine

HORS PORT en HT	
Hors port	[(21,66 x L)+160]
Eau profonde locataire Moustoir	[(32,00 x L)+470]
Eau profonde locataire Guilvin	[(32,00 x L) + 500]

Plaisanciers ponton échouage		
Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
949,00 €	189,80 €	1 138,80 €
169,17 €	33,83 €	203,00 €

jusqu'à 6,50 m

au-delà de 6,50m/en ml

TARIFS ANNUELS PROFESSIONNELS PORT ET HORS PORT				PLATES / ANNEXES MOTORISÉES (2)	
	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Forfait annuel	Montant TTC
Professionnels Echouage Propriétaire	173,00 €	34,60 €	207,60 €	dans les zones de plates définies à l'AOT à l'ancre	173,00 €
Professionnels Echouage Locataire	228,00 €	45,60 €	273,60 €	dans les zones de plates définies dans le port à l'ancre	173,00 €
Professionnels eau profonde Propriétaire	425,00 €	85,00 €	510,00 €	dans les zones de plates définies à l'AOT sur mouillages organisés	207,60 €
Vedettes commerciales eau profonde locataire	2 219,15 €	443,85 €	2 663,00 €	dans les zones de plates définies dans le port sur mouillages organisés	207,60 €
Vedettes commerciales eau profonde propriétaire	1 901,15 €	380,25 €	2 281,40 €	au ponton à l'échouage dans le port sous condition haute saison	300,00 €
Emplacement annuel sur ponton (3)	949,00 €	189,80 €	1 138,80 €		
Redevance annuelle sur les passagers embarqués et débarqués	0,29 €	0,06 €	0,35 €		
Redevance annuelle de l'AOT du DP au Guilvin pour la station de carburant (par hl)	0,17 €	0,03 €	0,20 €		

AUTRES TARIFS			
	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Marquage bouées	42,50 €	8,50 €	51,00 €
Remorquage par heure (1)	78,33 €	15,67 €	94,00 €
Mouillage sans autorisation	tarif en vigueur x 4		
Terre plein bâti et non bâti à usage privatif	144,17 €	28,83 €	173,00 €
Télescope et Memodaille	128,33 € HT soit 154,20 € TTC pièce		

(1) Toute heure commencée sera due

(2) Définition et modalités : Embarcation identifiable < =5 m et motorisation <=10 cv;

(3) Majoration de 2% sur toute occupation commerciale